



Mandarine Premium Europe

Code LEI : 9695009K4I3UEE2MJU31

Rapport annuel

31 décembre 2025

Société de gestion : Mandarine Gestion
Siège social : 30, Avenue Kléber • 75016 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

I. Rapport de gestion	3
1. Orientation des placements	3
2. Politique d'investissement	10
3. Déontologie.....	13
II. Annexe SFDR	17
III. Comptes annuels	26
1. Bilan Actif.....	32
2. Bilan Passif	33
3. Compte de résultat	34
IV. Comptes annuels - Annexes	36
A. Informations générales	
B. Évolution des capitaux propres et passifs de financement	
C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	
D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	
E. Inventaire des actifs et passifs en EUR	

I. Rapport de gestion

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union Européenne

OPC d'OPC

Jusqu'à 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Fonds vise, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, à surperformer l'indicateur de référence EURO STOXX Small Net Return Index, (Dividendes nets réinvestis- code Bloomberg : SCXT) tout en mettant en œuvre une stratégie ISR. Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indicateur EURO STOXX Small Net Return Index, dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg : SCXT).

L'indicateur de référence est composé d'un nombre variable de valeurs des pays de la Zone Euro (environ 100 valeurs), qui figurent dans la composition de l'indicateur Stoxx Europe 600 (SXXP) lui-même composé de 600 valeurs sélectionnées au sein des pays de la zone euro, la Suisse et la Norvège, l'indicateur EuroStoxx Small étant composé des valeurs qui ne figurent pas dans les indicateurs Large et Mid Caps.

La gestion du Fonds étant active et discrétionnaire, le Fonds n'a pas vocation à reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indicateur.

À la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indicateur de référence nommé ci- dessus est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indicateurs de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Mandarine Gestion dispose d'une procédure de suivi des indicateurs de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indicateur ou de cessation de fourniture de cet indicateur.

L'indicateur n'est pas désigné comme un indicateur de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Elle n'est ni indicielle ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indicateur de référence : la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indicateur et la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence.

1) Sélection Extra-Financière - ESG

La stratégie d'investissement d'MAM Premium Europe repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés : seuls les émetteurs qui correspondront aux critères extra - financiers décrits ci-dessous seront éligibles.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- ☑ Les politiques sociales,
- ☑ La qualité de la présence dans les pays en développement
- ☑ Les politiques environnementales
- ☑ La gouvernance
- ☑ Le respect des droits de l'Homme
- ☑ Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

À titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

a) Processus de sélection ESG

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 2500 émetteurs européens analysés par Sustainalytics.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion dans l'ordre suivant :

- 1/ En accord avec les lignes directrices du Label ISR, le fonds exclut les émetteurs du secteur des énergies fossiles concernées, les sociétés qui contreviennent aux normes internationales, celles qui sont présentes dans la production de tabac, armes controversées et charbon. Par ailleurs, le fonds exclut les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, les OGM et les pesticides.
- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).
- 3/ Exclusion des émetteurs ayant une note ESG-View la plus basse (sur une échelle allant de -2 à 2, 2 étant la meilleure) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux d'exclusion de 25% minimum sur l'Univers Analysé à compter du 1^{er} janvier 2025, et 30% à compter du 1^{er} janvier 2026, en nombre d'émetteurs ou en poids.

L'univers éligible, après réduction de l'univers analysé, est revu à minima mensuellement.

b) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics). Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du moment de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

c) Alignement avec la Taxonomie :

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 0 % de l'actif net.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Éligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Dans ce cadre, le Fonds est majoritairement investi dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euro lors de l'investissement). Le Fonds pourra également sélectionner des grandes capitalisations et ce, jusqu'à 50% de l'actif net. La stratégie s'applique sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques ou secteurs d'activités ou type de valeurs. L'exposition aux marchés des actions, hors Union Européenne, reste accessoire (pays émergents y compris).

Le processus de gestion repose sur une gestion active basée sur le stock picking, lequel se base sur la sélection de sociétés présentant des perspectives bénéficiaires supérieures à la moyenne des comparables et dont le potentiel n'a pas encore été anticipé par le marché soit du fait d'un avantage compétitif durable, soit du fait de sa restructuration ou de son retournement.

La sélection des entreprises se base sur une étude de leurs fondamentaux en analysant :

- Les avantages compétitifs de l'entreprise dans son secteur et la qualité des équipes de management (différents éléments structurels tels que les parts de marché, les barrières à l'entrée seront examinés en priorité),
- Les perspectives futures de croissance envisagée et la qualité de la structure financière,
- Les éléments déclencheurs d'une appréciation du prix (croissance organique, raison économique, évolution actionnariale, restructuration).
-

Les décisions d'investissement sont également prises en fonction :

- De l'analyse qualitative de l'environnement économique,
- Du niveau de risque de l'investissement,
- De l'analyse des tendances et des données de marchés pour optimiser la rentabilité des investissements.

Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 25% de son actif net sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de créances négociables et instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, d'EMTN, des ETN, des titres négociables à moyen terme (anciennement appelés « billets de trésorerie » et « certificats de dépôts »), des ECP des pays de l'Union Européenne.

Le Fonds peut être exposé, à hauteur de 100% au risque de change par l'acquisition de titres libellés dans des devises des pays de l'Union Européenne et à hauteur de 10% pour les devises des pays hors Union Européenne. Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans le but de réaliser l'objectif de gestion et intervenir sur les risques de taux et actions, le gérant peut prendre des positions pour couvrir et/ou exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices.

Il résulte de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers, les fourchettes d'investissement et d'exposition suivantes :

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
INVESTISSEMENTS		
Actions et autres titres éligibles au PEA	75%	100%
Dont Small & Mid Caps	50%	100%
Dont Large Caps	0%	50%
Marché des taux (obligataire et monétaire)	0%	25%
EXPOSITIONS		
Marchés des actions des pays de l'UE	60%	110%
Marché des taux (obligataire et monétaire)	0%	25%
Risque de change hors devises de l'UE	0%	10%
Risque de change devises de l'UE	0%	100%

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions :

Le Fonds est investi essentiellement en actions de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euro lors de l'investissement) des pays de l'Union Européenne mais peut également sélectionner des actions de grandes capitalisations. La stratégie s'applique sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, secteurs d'activités ou de type de valeurs.

Éligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 25% de son actif net sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de titres négociables à court terme (anciennement appelés « certificats de dépôt » et « billets de trésorerie ») et à moyen terme (anciennement appelés « BMTN »), d'instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, des ETN, des ECP des pays de l'Union Européenne.

Les titres de taux sont émis par le secteur public ou privé selon les opportunités de marchés, de notation supérieure ou égale à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, selon l'échelle Standard & Poor's par exemple ou selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

Actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres États membres de l'UE de type fonds d'investissement à vocation générale ou fonds ouverts à des investisseurs professionnels ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux critères de l'article R.214- 13 du Code Monétaire et Financier.

Le Fonds peut investir dans des OPC gérés par Mandarine Gestion.

Ces investissements peuvent être effectués dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Fonds ou en complément des investissements directs en actions.

Instruments dérivés

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but de gérer les risques liés aux actions, aux taux et au change. Le gérant peut intervenir à titre d'exposition et/ou de couverture et uniquement à titre de couverture pour le change. Il peut intervenir sur des contrats futures et/ou options sur actions, sur taux ou sur indices (actions, taux et/ou change) ainsi que des contrats de change à terme. L'utilisation de produits dérivés n'a pas pour objectif de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG.

• Nature des marchés d'interventions :

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) :

- ☒ Réglementés
- ☒ Organisés
- ☒ Gré à gré

• Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

La sélection des contreparties repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ Actions
- ☒ Taux
- ☒ Change

• Nature des interventions :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☒ Pour le change : en couverture, pour chercher à diminuer la perte en cas de mouvement défavorable du marché

• Nature des instruments utilisés :

- ☒ Contrats futures sur actions, sur taux ou sur indices (indices actions, taux et/ou change)
- ☒ Options sur actions, sur taux ou sur indice (actions, taux et/ou change)
- ☒ Contrats de change à terme

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- ☒ pour diminuer le risque du portefeuille par des stratégies de couverture,
- ☒ pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur le Fonds,
- ☒ afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple).

L'engagement hors bilan ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ Actions
- ☒ Taux

• **Nature des interventions :**

Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

• **Nature des instruments utilisés :**

Le gérant peut investir dans des bons de souscriptions, ainsi que tous les supports de nature obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Ils sont cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

• **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

À aucun moment, la somme des engagements dérivés (instruments dérivés, intégrant des dérivés ou titres intégrant des dérivés) est limitée à 100 % maximum de l'actif net du Fonds et le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des actions sélectionnées par la société de gestion. Ces titres connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Le porteur ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Le Fonds peut être exposé aux risques suivants :

Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs

Il est possible que l'objectif assigné au Fonds de surperformer son indice de référence. Les performances des sous-jacents évoluent de façon plus ou moins indépendantes de celles des indices de marchés.

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés, et la performance du Fonds dépend de la capacité du gérant à sélectionner un titre et à anticiper des mouvements sur celui-ci. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque lié aux marchés actions

Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative, dans le cas où l'exposition nette du Fonds aux marchés actions est positive.

Risque de liquidité lié à la détention de moyennes et petites valeurs

Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.

Risque lié aux marchés émergents

L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents, sur lesquels l'OPCVM peut être exposé de manière accessoire, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de crédit

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de change

Le risque de change lié à des devises hors Union Européenne est accessoire (10% max). La fluctuation des devises par rapport à l'euro ou aux devises de l'Union Européenne peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie

Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments dérivés négociés de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

5 ans minimum.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit (PwC Audit), Représenté par Monsieur Arnaud Percheron - 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Au cours du premier trimestre, l'environnement macroéconomique a été dominé par l'arrivée de Donald Trump à la présidence américaine avec des premières mesures jugées favorables.

En zone euro, les indicateurs d'activité, notamment le PMI, ont signalé un point bas fin 2024 et un retour en territoire d'expansion, soutenu par les services. La dynamique s'est poursuivie en février, malgré une volatilité accrue liée à l'annonce de droits de douane envers la Chine, le Mexique et le Canada, dont l'application a été reportée. La pression américaine sur les budgets de défense européens s'est intensifiée. En mars, la réforme structurelle du Parlement allemand, mettant fin à la limitation stricte de l'endettement, a permis le lancement d'un plan d'investissement de 500 milliards d'euros sur 12 ans, susceptible d'accroître la croissance de la première économie européenne. Cependant, l'intensification des tensions commerciales entre les États-Unis et leurs partenaires, avec l'annonce de droits de douane élargis par Donald Trump, a pesé sur les marchés et accentué la rotation sectorielle vers les valeurs défensives.

Le deuxième trimestre a été marqué par une extrême volatilité, notamment en avril, avec l'instauration de droits de douane allant jusqu'à 145 % sur la Chine, suivie d'une suspension temporaire pour les États ouverts à la négociation, dont l'Union européenne. Les craintes de récession américaine se sont renforcées, mais des données rassurantes sur l'activité manufacturière ont permis un rebond en fin de mois. La baisse des taux longs a favorisé les secteurs défensifs, tandis que les cycliques ont souffert. En mai, l'abandon des droits de douane réciproques envers la Chine a constitué un tournant majeur, apaisant les tensions commerciales et soutenant la reprise des marchés, avec des indicateurs macroéconomiques rassurants des deux côtés de l'Atlantique. En juin, l'intensification des tensions géopolitiques au Moyen-Orient a provoqué un regain de volatilité, rapidement dissipé par l'annonce d'un cessez-le-feu. La BCE a abaissé ses taux directeurs de 25 points de base, en réponse à la baisse des prévisions d'inflation, tandis que la FED a maintenu ses taux, laissant entrevoir une première baisse en septembre. Les négociations commerciales se sont poursuivies sans avancée concrète, dans l'attente de la date butoir fixée par Donald Trump.

Au troisième trimestre, l'apaisement des tensions commerciales s'est confirmé avec la signature d'un accord entre les États-Unis et le Japon, puis avec l'Union européenne, impliquant des droits de douane de 15 % sur la plupart des produits européens, assortis d'exemptions. L'économie américaine a continué de surprendre par sa vigueur, justifiant le maintien des taux directeurs par la FED, malgré la pression présidentielle pour une politique plus accommodante. En août, l'espoir d'un cessez-le-feu en Ukraine et le discours de Jerome Powell à Jackson Hole, évoquant une possible baisse des taux en septembre, ont soutenu les marchés. Cependant, la situation politique française s'est tendue avec la présentation d'un budget visant à réduire les dépenses publiques, suivi d'un appel à un vote de confiance sans majorité parlementaire, accentuant la volatilité sur les valeurs domestiques françaises. En septembre, la FED a effectivement abaissé ses taux de 25 points de base, tandis que l'indice PMI de la zone euro a atteint un plus haut de 16 mois, porté par les services et l'attente d'une accélération des stimuli budgétaires. L'approbation du budget 2025 par le Bundestag a ouvert la voie au plan de relance allemand, renforçant les perspectives de croissance européenne.

Le quatrième trimestre a été caractérisé par une alternance de facteurs de soutien et d'incertitude. En octobre, l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine sur les terres rares a compensé l'enlisement des négociations budgétaires aux États-Unis et en France, où l'adoption du budget 2026 restait incertaine. La demande d'électricité croissante liée au développement de l'IA a soutenu le secteur de l'énergie. En novembre, la volatilité s'est accentuée en raison des craintes de bulles autour de l'IA, du shutdown américain et de l'absence de publication de données économiques, alors que les marchés anticipaient une nouvelle baisse des taux par la FED. Les États-Unis ont présenté un plan de cessez-le-feu à l'Ukraine, renforçant l'espoir d'une désescalade géopolitique. En décembre, la FED a effectivement abaissé ses taux de 0,25 point, tandis que les indicateurs économiques européens, notamment les PMI, se sont révélés rassurants. L'espoir d'un cessez-le-feu en Ukraine a contribué à la progression des marchés, avec une surperformance des valeurs cycliques, soutenues par la hausse des cours des matières premières et la perspective d'une amélioration du momentum économique, notamment grâce au plan de relance allemand.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

En début d'année, nous avons participé à l'introduction en bourse du distributeur médical suédois Asker. Le secteur de la défense a été significativement renforcé avec l'allemand Renk, l'italien Leonardo et le français Exosens. Par ailleurs, anticipant une amélioration du contexte géopolitique en France et à la suite de l'annonce du plan de relance allemand, le fonds a accru son exposition aux valeurs domestiques françaises (ID Logistics, Elis), à l'immobilier nord-européen (WDP, Tag Immobilien) et aux infrastructures (Spie, Friedrich Vorwerk, Vossloh). À l'inverse, nous avons procédé à de nombreuses prises de profits. Les positions en A2A, Pandora, Flatexdegiro et Cranswick ont été intégralement soldées. Dans l'attente d'une meilleure visibilité sur d'éventuels droits de douane, nous avons également pris nos bénéfices sur des valeurs fortement exposées à l'international telles que Do & Co, Kion, SKF et Alimak. Au printemps, nous avons profité de la volatilité des marchés pour initier une ligne sur la plateforme boursière allemande FlatexDegiro et nous avons participé à l'introduction en bourse de Pfisterer, fabricant de fixations pour câbles haute tension. Nous avons renforcé le pôle immobilier de santé (Cofinimmo, Aedifica) ainsi que des dossiers industriels et de construction appelés à bénéficier de la relance allemande (Vossloh, Alzchem, Bilfinger, Andritz). La ligne Kion a par ailleurs été reconstituée. Du côté des ventes, nous avons cristallisé nos gains à la suite des fortes hausses de Friedrich Vorwerk, Dassault Aviation et Renk. Nous avons également soldé ou allégé des valeurs industrielles exposées au risque tarifaire telles que SKF, Fluidra et Metso. Enfin, par mesure de prudence en amont de leurs publications de résultats, les lignes Arcadis et Knorr Bremse ont été cédées. En milieu d'année, les principaux achats ont visé à diversifier le portefeuille vers la consommation, avec l'initiation de lignes sur le groupe de spiritueux Rémy Cointreau, le lunetier italien Safilo, le biscuitier Lotus Bakeries et le renforcement de SMCP. Sur le volet industriel, nous avons initié le conglomerat ThyssenKrupp, participé au placement Exail Technology dans la défense et renforcé la banque BCP. En contrepartie, le trimestre a été l'occasion de matérialiser des opérations de fusions-acquisitions, avec l'apport de nos titres JDE Peet's à l'OPA de Keurig Dr Pepper. Nous avons pris nos profits sur ASML et Wienerberger avant leurs publications, ainsi que sur Iveco, Friedrich Vorwerk et Trigano après leurs bons parcours. Des allègements ont également touché ALK Abello, Sopra Steria et SEB. Pour terminer l'année, nous avons orienté nos achats vers des dossiers de croissance ou bénéficiant de la hausse des matières premières. Le fonds a initié des positions sur l'équipementier de semi-conducteurs BESI et la société de services aux collectivités A2A, bien positionnée pour faire face à l'essor des data centers. Nous avons par ailleurs renforcé l'ingénierie et l'industrie (Spie, Bilfinger, GTT) ainsi que des acteurs liés aux métaux tels qu'Umicore, Aurubis et Danieli. À l'inverse, nous avons soldé plusieurs participations, dont Technip Energies, Vossloh, Arcadis et Elis. La forte hausse d'Exosens consécutive à l'entrée de Theon à son capital nous a poussés à céder le titre. Enfin, des prises de bénéfices ont été opérées sur le gestionnaire d'actifs Azimut (suite à des réserves sur sa gouvernance), l'assureur Aegon, la foncière Merlin Properties, et partiellement sur la biotech Abivax.

En 2026, la croissance mondiale devrait progressivement s'accélérer sous l'impulsion de politiques budgétaires expansionnistes notamment en Chine (soutiens ciblés à la consommation), en Allemagne (plan de relance par les infrastructures) et aux Etats-Unis (baisse d'impôts). Les moindres incertitudes commerciales, après la mise en place de droits de douane entre les Etats-Unis et leurs partenaires commerciaux en 2025, devraient également soutenir les sociétés exportatrices. De leur côté, les banques centrales devraient maintenir un biais accommodant avec un maintien anticipé de ses taux par la BCE et le passage de plusieurs baisses de taux aux Etats-Unis par la Réserve fédérale américaine. L'environnement géopolitique devrait rester incertain et rythmé par les conflits en cours (guerre en Ukraine, Iran) dans un contexte de repli régional des grandes puissances économiques. Dans ce contexte, nous privilégions les secteurs domestiques et les sociétés dont les modèles économiques ne sont pas remis en cause par le déploiement de l'Intelligence artificielle. Ainsi, notre portefeuille est exposé à des thématiques conjoncturelles telles que la relance économique en Allemagne, le rebond de la consommation aux Etats-Unis et la poursuite des opérations de fusions et acquisitions. Nous détenons également une part de sociétés bénéficiant de thématiques structurelles

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

En 2026, la croissance mondiale devrait progressivement s'accélérer sous l'impulsion de politiques budgétaires expansionnistes notamment en Chine (soutiens ciblés à la consommation), en Allemagne (plan de relance par les infrastructures) et aux États-Unis (baisse d'impôts). Les moindres incertitudes commerciales, après la mise en place de droits de douane entre les États-Unis et leurs partenaires commerciaux en 2025, devraient également soutenir les sociétés exportatrices. De leur côté, les banques centrales devraient maintenir un biais accommodant avec un maintien anticipé de ses taux par la BCE et le passage de plusieurs baisses de taux aux États-Unis par la Réserve fédérale américaine. L'environnement géopolitique devrait rester incertain et rythmé par les conflits en cours (guerre en Ukraine, Iran) dans un contexte de repli régional des grandes puissances économiques. Dans ce contexte, nous privilégions les secteurs domestiques et les sociétés dont les modèles économiques ne sont pas remis en cause par le déploiement de l'Intelligence artificielle. Ainsi, notre portefeuille est exposé à des thématiques conjoncturelles telles que la relance économique en Allemagne, le rebond de la consommation aux États-Unis et la poursuite des opérations de fusions et acquisitions. Nous détenons également une part de sociétés bénéficiant de thématiques structurelles porteuses à l'image de la digitalisation et de la transition énergétique.

La performance

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

Mandarine Premium Europe R	19,23%
Mandarine Premium Europe I	20,56%

Le benchmark du fonds réalise une performance de 21,53% sur cette période.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
SPIE SA	FR0012757854	6 313 000,12	- 3 344 023,27
Bechtle AG	DE0005158703	7 442 651,86	- 4 605 238,10
KINGSPAN GROUP PLC	IE0004927939	5 315 993,51	- 2 688 130,20
TELE2 AB-B SHS	SE0005190238	2 993 221,51	- 365 920,86
EDP Renovaveis SA	ES0127797019	3 977 268,18	- 1 561 840,54
PUIG BRANDS SA-B	ES0105777017	5 318 150,51	- 2 909 405,76
BILFINGER SE	DE0005909006	6 180 021,22	- 4 018 552,15
Banca Popolare dell Emilia Rom	IT0000066123	2 873 653,57	- 918 090,94
TELECOM ITALIA-RSP	IT0003497176	1 946 493,37	0
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	NL0015435975	1 820 471,45	0

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 94,02 % de l'actif net en instruments éligibles.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressants le Fonds intervenus au cours de l'exercice

23/10/2025 :

Création d'une classe de parts M sur Mandarine Premium Europe

Mise à jour des DICS des deux autres classes de parts afin que les trois classes aient des chiffres PRIIPS à la même date.

28/02/2025 : MAJ V3 Label ISR

Changements intéressants le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Mandarine Premium Europe M : Passage des frais de gestion fixe de 0,9% à 0,75%

Mandarine Premium Europe I : Passage des frais de gestion fixe de 1,1% à 0,95%

Mandarine Premium Europe R : Passage des frais de gestion fixe de 2,25% à 2,1%

Mandarine Premium Europe M, I et R : Ajout de frais de fonctionnement et autres services à hauteur de 0,15%TTC Taux maximum ;

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Mandarine Gestion, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Mandarine Gestion est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Politiques et Rapports. Elle a été actualisée en juin 2024 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Mandarine Gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Mandarine Gestion expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion. Les informations sur les activités ISR de Mandarine gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. Mandarine Gestion a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Mandarine Gestion élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion au 30 Avenue Kléber à Paris ou sur le site www.mandarine-gestion.com. Mandarine Gestion publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 31/12/2025, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 53,8 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra - financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion

global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents réglementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Éléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Éléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle Interne, Risques/Conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire au plus tard en février de l'année N+1.
- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
 - Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro, sera versée au plus tard en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro ;
 - Paiement différé : En application des exigences règlementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques.

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

Mandarine Gestion a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2025 les montants suivants :

Rémunérations fixes :

- Montant total brut	:	7 272 936,64 €
- Nombre de bénéficiaires	:	77

Rémunérations variables discrétionnaires :

- Montant total brut :	:	2 667 000,00 €
- Nombre de bénéficiaires :	:	77

Rémunérations des preneurs de risques

Mandarine Gestion a versé, au titre de l'exercice 2025, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Mandarine Gestion ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

Rémunérations fixes des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	5 405 501,00 €
- Nombre de bénéficiaires	:	44

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	2 066 182,00 €
- Nombre de bénéficiaires	:	44

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 13/12/2025.

II. Annexe SFDR

Modèle d’informations périodiques pour les produits financiers visés à l’article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l’article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM PREMIUM EUROPE
Identifiant d’entité juridique : 9695009K4I3UEE2MJU31

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d’activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?

☒ ☐ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ ☒ **Non**

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu’il n’ait pas eu d’objectif d’investissement durable, il présentait une proportion de 51% d’investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n’a pas réalisé d’investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l’équipe ISR a validé l’entier des émetteurs présents dans le fonds au travers d’une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance agréable au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de valeur d'entreprise et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille:

Intensité carbone à fin 2025 : 964.14 tCO₂e/M€ d'EV

Taux de fréquence des accidents à fin 2025 : 0,76 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Intensité carbone à fin 2024 : 66.40 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2024 : 2.42 accidents par 200 000h travaillées

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) avec pour objectif une proportion minimale de 25% d'investissement durable. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Mandarine Gestion dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Mandarine Gestion grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Mandarine Gestion a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin de renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

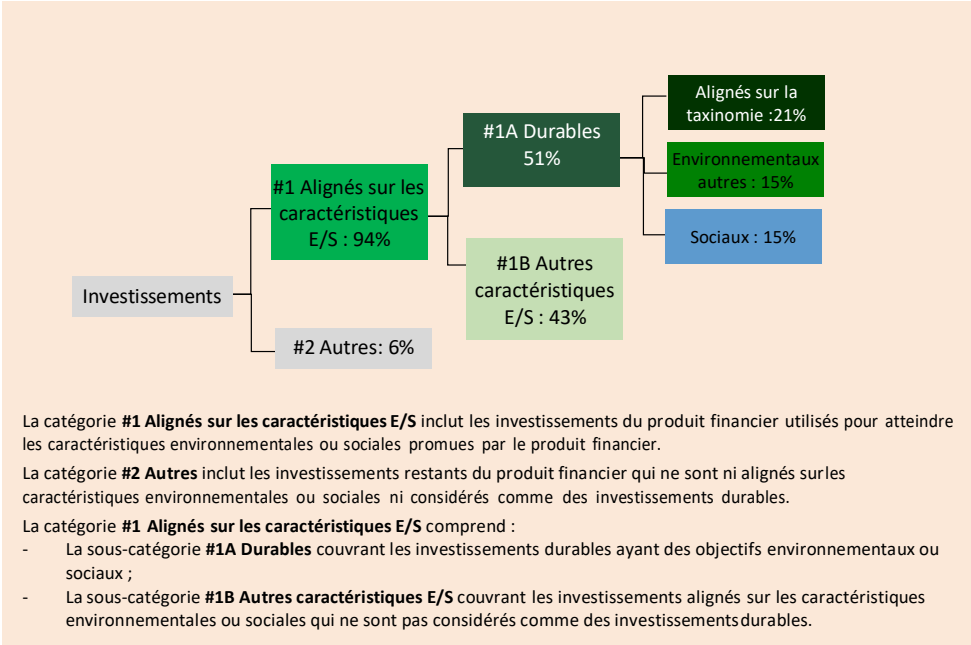
Nom	Poids	Pays	Secteur
CASH	5,22%	EO	
SPIE SA	2,44%	FR	Commercial & Professional Services
Brunello Cucinelli SpA	2,42%	IT	Consumer Durables & Apparel
Bechtle AG	2,40%	DE	Software & Services
Tele2 AB	2,36%	SE	Telecommunication Services
Bilfinger SE	2,28%	DE	Commercial & Professional Services
BPER Banca	2,24%	IT	Banks
Kingspan Group PLC	2,13%	IE	Capital Goods
Heijmans NV	2,02%	NL	Capital Goods
EDP Renovaveis SA	1,90%	ES	Utilities

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés

Level2_IndustryGroups_Name	Poids
Automobiles & Components	4,26%
Banks	6,33%

Capital Goods	16,90%
Commercial & Professional Services	4,72%
Consumer Discretionary Distribution & Retail	2,47%
Consumer Durables & Apparel	6,57%
Consumer Services	2,09%
Energy	1,46%
Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	1,36%
Financial Services	2,98%
Food, Beverage & Tobacco	2,47%
Health Care Equipment & Services	1,95%
Household & Personal Products	2,55%
Insurance	1,41%
Materials	8,63%
Media & Entertainment	2,75%
FCP	6,69%
Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	3,73%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	2,16%
Software & Services	4,31%
Technology Hardware & Equipment	1,82%
Telecommunication Services	6,72%
Transportation	1,61%
Utilities	4,05%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

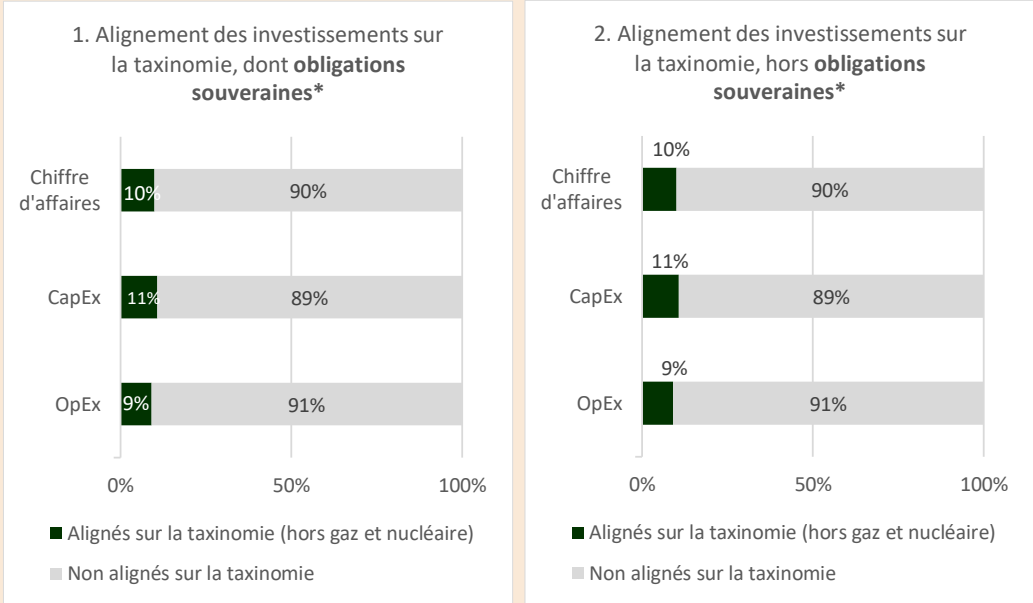
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte parexemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes	2,60%	Revenus : Transitoires	0,34%
Capex : habilitantes	2,38%	Capex : Transitoires	0,64%
Opex : habilitantes	2,67%	Opex : Transitoires	0,34%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes	2,60%	Revenus : Transitoires	0,34%
Capex : habilitantes	2,38%	Capex : Transitoires	0,64%
Opex : habilitantes	2,67%	Opex : Transitoires	0,34%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage est calculé grace aux données de Sustainalytics, il a evolué à la hausse passant de 11.36% à 21%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

15% des actifs du fonds (hors liquidités) étaient des investissements durables avec un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE, soit 29% du total des investissements durables avec un objectif



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

15% des actifs du fonds (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale, soit 30% du total des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

6% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui n'ont pas été sélectionnés dans le cadre du processus ESG du fonds car hors univers et cash.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Mandarine Gestion, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, l'indice de référence n'est pas défini par des caractéristiques ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

III. Comptes annuels

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS FA.



MANDARINE PREMIUM EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

MANDARINE PREMIUM EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANDARINE GESTION
30 avenue Kléber
75016 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MANDARINE PREMIUM EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MANDARINE PREMIUM EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MANDARINE PREMIUM EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MANDARINE PREMIUM EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

1. Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	122 835 750,75	92 041 799,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	122 835 750,75	92 041 799,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,08	28 642,84
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	122 835 750,83	92 070 441,84
Créances et comptes d'ajustement actifs	6 009 274,80	778 502,12
Comptes financiers	7 739 118,48	6 082 665,11
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	13 748 393,28	6 861 167,23
Total de l'actif I+II	136 584 144,11	98 931 609,07

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

2. Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	110 954 051,64	96 801 260,30
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	18 816 302,58	822 917,65
Capitaux propres I	129 770 354,22	97 624 177,95
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	129 770 354,22	97 624 177,95
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	28 642,76
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	28 642,76
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	6 813 449,67	1 275 674,27
Concours bancaires	340,22	3 114,09
Sous-total autres passifs IV	6 813 789,89	1 278 788,36
Total Passifs : I+II+III+IV	136 584 144,11	98 931 609,07

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

3. Compte de résultat

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	2 046 999,21	2 892 905,31
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	103 563,08	137 935,78
Sous-total produits sur opérations financières	2 150 562,29	3 030 841,09
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-243,13	-19 679,09
Sous-total charges sur opérations financières	-243,13	-19 679,09
Total revenus financiers nets (A)	2 150 319,16	3 011 162,00
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-87,01	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 968 780,99	-2 211 520,69
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 968 868,00	-2 211 520,69
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	181 451,16	799 641,31
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-11 132,77	-98 341,62
Sous-total revenus nets I = (C+D)	170 318,39	701 299,69
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	14 341 732,29	9 367 233,39
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 061 957,87	-2 648 297,51
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	12 279 774,42	6 718 935,88
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-106 273,11	-880 773,62
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	12 173 501,31	5 838 162,26

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	6 451 612,43	-6 451 752,25
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-10 399,86	344,49
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	6 441 212,57	-6 451 407,76
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	31 270,31	734 863,46
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	6 472 482,88	-5 716 544,30
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	18 816 302,58	822 917,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

IV. Comptes annuels - Annexes

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds vise, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, à surperformer l'indicateur de référence EURO STOXX Small Net Return Index, (Dividendes nets réinvestis- code Bloomberg : SCXT) tout en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	144 220 897,69	136 632 815,27	120 155 755,74	97 624 177,95	129 770 354,22
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE I en EUR					
Actif net	73 586 999,71	71 312 948,12	50 863 778,67	33 522 208,03	34 208 432,18
Nombre de titres	3 082,5566	3 487,3648	2 268,5795	1 475,3558	1 248,7798
Valeur liquidative unitaire	23 872,06	20 448,94	22 420,98	22 721,43	27 393,48
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3 640,29	-2 434,25	194,68	1 354,50	2 979,96
Capitalisation unitaire sur revenu	59,83	37,94	220,15	271,57	244,85
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE M en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	20 358 861,34
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	19 505,8917
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 043,72
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	11,07
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,66
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE R en EUR					
Actif net	70 633 897,98	65 319 867,15	69 291 977,07	64 101 969,92	75 203 060,70
Nombre de titres	240 693,1894	262 354,0912	256 679,6919	236 047,6008	232 262,7512
Valeur liquidative unitaire	293,46	248,97	269,95	271,56	323,78
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	45,13	-29,78	2,40	16,26	35,46
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,44	-2,03	-0,22	1,27	-0,44

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction

incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue

notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif Net	Part R : 2,25 % TTC maximum Part I : 1,10% TTC maximum Part M : 0,90% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement à chaque transaction	Société de gestion : Néant Dépositaire : Néant
Commission de surperformance	Actif Net	18% TTC maximum de la performance annuelle nette de frais du Fonds par rapport à son indicateur de référence (EURO STOXX Small Net Return Index), dividendes nets réinvestis Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Aux frais mentionnés dans le tableau ci-dessus peuvent, le cas échéant s'ajouter des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman, recouvrement impôts étrangers, ... ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action). L'information relative à ces frais est décrite ex-post dans le rapport annuel de l'OPC.

*** DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES :**

Conformément à la réglementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 31 janvier 2022, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul :

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à celle de son indicateur de référence (EURO STOXX Small Net Return Index) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Provision/Reprise de Provision :

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de 18% de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence (EURO STOXX Small Net Return Index) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1^{er} février au dernier jour de bourse du mois de janvier de l'année suivante.

L'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être

payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le 31 janvier 2023.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indicateur de référence sont indiquées sur le DIC et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet www.mandarine-gestion.com

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE M	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	97 624 177,95	120 155 755,74
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	41 019 420,80	19 236 758,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-27 775 682,68	-42 835 505,75
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	181 451,16	799 641,31
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	12 279 774,42	6 718 935,88
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	6 441 212,57	-6 451 407,76
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	129 770 354,22	97 624 177,95

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE I		
Parts souscrites durant l'exercice	239,8937	5 990 601,45
Parts rachetées durant l'exercice	-466,4697	-11 583 407,92
Solde net des souscriptions/rachats	-226,5760	-5 592 806,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 248,7798	
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE M		
Parts souscrites durant l'exercice	19 505,8917	19 600 000,03
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	19 505,8917	19 600 000,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 505,8917	
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	51 238,9610	15 428 819,32
Parts rachetées durant l'exercice	-55 023,8106	-16 192 274,76
Solde net des souscriptions/rachats	-3 784,8496	-763 455,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	232 262,7512	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MANDARINE PREMIUM EUROPE I FR0012830933	Capitalisation	Capitalisation	EUR	34 208 432,18	1 248,7798	27 393,48
MANDARINE PREMIUM EUROPE M FR0014013C03	Capitalisation	Capitalisation	EUR	20 358 861,34	19 505,8917	1 043,72
MANDARINE PREMIUM EUROPE R FR0010687749	Capitalisation	Capitalisation	EUR	75 203 060,70	232 262,7512	323,78

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ITALIE +/-	FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	SUEDE +/-	PAYS-BAS +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	122 835,75	27 386,80	22 415,86	17 766,61	12 642,43	8 430,32
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	122 835,75					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 739,12	0,00	0,00	0,00	7 739,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,34	0,00	0,00	0,00	-0,34
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	7 738,78

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 739,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 738,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	12 642,42	5 173,63	2 509,66	1 451,85	990,46
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,73	80,20	81,29	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,34
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	12 643,15	5 253,83	2 590,95	1 451,85	990,12

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	5 984 384,02
	Souscriptions à recevoir	24 890,78
Total des créances		6 009 274,80
Dettes		
	Achats à règlement différé	6 591 675,65
	Rachats à payer	6 801,64
	Frais de gestion fixe	198 427,82
	Frais de gestion variable	16 544,56
Total des dettes		6 813 449,67
Total des créances et des dettes		-804 174,87

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	373 226,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	5 795,38
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	9 004,08
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	-29,87
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	32 245,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	16 497,94
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,09
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 521 003,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	-2 090,63
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	13 098,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	-57,14

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	170 318,39	701 299,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	170 318,39	701 299,69
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	170 318,39	701 299,69

Part MANDARINE PREMIUM EUROPE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	305 766,87	400 668,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	305 766,87	400 668,81
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	305 766,87	400 668,81
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	305 766,87	400 668,81
Total	305 766,87	400 668,81
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part MANDARINE PREMIUM EUROPE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-32 455,39	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-32 455,39	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-32 455,39	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-32 455,39	0,00
Total	-32 455,39	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part MANDARINE PREMIUM EUROPE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-102 993,09	300 630,88
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-102 993,09	300 630,88
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-102 993,09	300 630,88
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-102 993,09	300 630,88
Total	-102 993,09	300 630,88
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	12 173 501,31	5 838 162,26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	12 173 501,31	5 838 162,26
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12 173 501,31	5 838 162,26

Part MANDARINE PREMIUM EUROPE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 721 318,71	1 998 372,58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 721 318,71	1 998 372,58
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 721 318,71	1 998 372,58
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	3 721 318,71	1 998 372,58
Total	3 721 318,71	1 998 372,58
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part MANDARINE PREMIUM EUROPE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	216 081,96	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	216 081,96	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	216 081,96	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	216 081,96	0,00
Total	216 081,96	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part MANDARINE PREMIUM EUROPE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 236 100,64	3 839 789,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	8 236 100,64	3 839 789,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 236 100,64	3 839 789,68
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	8 236 100,64	3 839 789,68
Total	8 236 100,64	3 839 789,68
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			122 835 750,75	94,66
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			122 835 750,75	94,66
Banques commerciales			10 440 599,64	8,04
ARISTON HOLDING NV	EUR	125 077	557 343,11	0,43
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	80 000	1 557 600,00	1,20
BCP BCO	EUR	2 642 143	2 367 888,56	1,82
BPER BANCA SPA	EUR	250 229	2 902 656,40	2,23
NORDAX BANK AB	SEK	120 000	1 306 288,41	1,01
PIRAEUS BANK	EUR	257 407	1 748 823,16	1,35
Biens de consommation durables			1 598 408,00	1,23
DE'LONGHI SPA	EUR	43 792	1 598 408,00	1,23
Biotechnologie			575 030,40	0,44
ABIVAX SA	EUR	4 776	575 030,40	0,44
Boissons			3 197 312,16	2,46
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	315 180	1 745 466,84	1,34
ROYAL UNIBREW	DKK	18 875	1 451 845,32	1,12
Composants automobiles			6 564 451,80	5,06
AUMOVIO SE	EUR	33 003	1 417 148,82	1,09
AUTOLIV INC-SWED DEP RECEIPT	SEK	12 380	1 275 581,02	0,98
OPMOBILITY	EUR	92 064	1 470 262,08	1,14
SCHAEFFLER N	EUR	164 763	1 377 418,68	1,06
STEYR MOTORS AG	EUR	28 133	1 024 041,20	0,79
Construction et ingénierie			5 127 441,19	3,95
IMPLENIA AG-REG	CHF	14 854	1 220 024,69	0,94
KONINKLIJKE BAM GROEP NV	EUR	138 333	1 286 496,90	0,99
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	38 771	2 620 919,60	2,02
Crédit à la consommation			1 289 634,10	0,99
MONTANA AEROSPACE AG	CHF	42 444	1 289 634,10	0,99
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 833 159,90	1,41
NN GROUP NV	EUR	27 885	1 833 159,90	1,41
Distribution spécialisée			3 377 795,24	2,60
MONCLER SPA	EUR	27 758	1 524 469,36	1,17
WATCHES OF SWITZERLAND GROUP	GBP	341 184	1 853 325,88	1,43
Équipement et services pour l'énergie			1 266 424,50	0,98
SBM OFFSHORE NV	EUR	29 601	725 224,50	0,56
VIRIDIEN	EUR	5 500	541 200,00	0,42
Équipements de communication			3 167 418,00	2,44
SPIE SA	EUR	64 300	3 167 418,00	2,44
Équipements électriques			873 454,40	0,67
NORDEX SE	EUR	29 995	873 454,40	0,67
Équipements et fournitures médicaux			1 680 000,00	1,29
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	8 000	1 680 000,00	1,29

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et instruments électroniques			1 642 173,20	1,27
LUMIBIRD	EUR	77 461	1 642 173,20	1,27
FPI Industrielles			825 578,73	0,64
SEGRO PLC	GBP	100 000	825 578,73	0,64
Gestion immobilière et développement			930 931,64	0,72
INSTONE REAL ESTATE GROUP SE	EUR	120 587	930 931,64	0,72
Hôtels, restaurants et loisirs			2 710 958,79	2,09
ACCOR SA	EUR	27 519	1 326 966,18	1,02
PIERRE & VACANCES	EUR	740 103	1 383 992,61	1,07
Immobilier			715 298,82	0,55
2CRSI SA	EUR	62 417	715 298,82	0,55
Infrastructure de transports			837 991,76	0,65
FERRARI GROUP PLC	EUR	91 684	837 991,76	0,65
Logiciels			9 546 081,08	7,36
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	31 921	3 141 664,82	2,43
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	4 000	626 400,00	0,48
ID LOGISTICS GROUP	EUR	3 041	1 249 851,00	0,96
KION GROUP AG	EUR	21 145	1 443 146,25	1,11
PORR AG	EUR	42 738	1 374 026,70	1,06
SALVATORE FERRAGAMO SPA	EUR	207 897	1 710 992,31	1,32
Machines			7 080 955,75	5,46
DANIELI & CO-RSP	EUR	44 500	1 637 600,00	1,26
IMI PLC	GBP	55 000	1 568 187,03	1,21
INTERPUMP GROUP SPA	EUR	45 224	2 115 578,72	1,63
RATIONAL AG	EUR	2 660	1 759 590,00	1,36
Marchés de capitaux			2 680 563,20	2,07
FINANCIERE DE TUBIZE	EUR	5 000	1 045 000,00	0,81
RAIFFEISEN BANK INTERNATIONA	EUR	42 704	1 635 563,20	1,26
Matériaux de construction			1 064 336,00	0,82
BUZZI SPA	EUR	20 468	1 064 336,00	0,82
Media			1 448 847,21	1,12
HAVAS NV	EUR	30 000	510 000,00	0,39
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	600 670	938 847,21	0,73
Métaux et minerais			3 581 712,62	2,76
AURUBIS AG	EUR	9 086	1 128 481,20	0,87
NORSK HYDRO ASA	NOK	150 000	990 458,50	0,76
SSAB AB - B SHARES	SEK	100 379	646 158,22	0,50
VOESTALPINE AG	EUR	21 615	816 614,70	0,63
Papier et industrie du bois			1 239 500,00	0,96
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	50 000	1 239 500,00	0,96
Pétrole et gaz			1 665 125,00	1,28
ITALGAS SPA	EUR	175 000	1 665 125,00	1,28
Producteur et commerce d'énergie indépendants			2 468 200,00	1,90
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	205 000	2 468 200,00	1,90

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits chimiques			4 021 870,97	3,10
ARKEMA	EUR	20 000	1 043 000,00	0,80
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	30 000	926 541,37	0,71
K S NOM	EUR	60 000	745 200,00	0,57
UMICORE	EUR	73 024	1 307 129,60	1,02
Produits pharmaceutiques			4 170 666,02	3,21
ALMIRALL SA	EUR	69 301	889 824,84	0,69
ATTENDO AB	SEK	191 340	1 448 112,18	1,11
PHARMANUTRA SPA	EUR	21 855	1 186 726,50	0,91
VIRBAC SA	EUR	1 807	646 002,50	0,50
Produits pour l'industrie du bâtiment			5 017 445,80	3,87
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	37 212	2 759 269,80	2,13
SYSTEMAIR AB	SEK	118 688	955 295,00	0,74
WIENERBERGER AG	EUR	42 550	1 302 881,00	1,00
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 806 030,00	2,16
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	14 688	1 964 520,00	1,51
SUESS MICROTEC AG	EUR	21 500	841 510,00	0,65
Services aux collectivités			1 131 900,00	0,87
A2A SPA	EUR	490 000	1 131 900,00	0,87
Services aux entreprises			2 953 285,20	2,28
BILFINGER SE	EUR	27 498	2 953 285,20	2,28
Services clientèle divers			1 126 300,00	0,87
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	140 000	1 126 300,00	0,87
Services de télécommunication diversifiés			5 659 978,27	4,36
TELECOM ITALIA	EUR	3 522 225	2 194 346,18	1,69
TELECOM ITALIA SPA	EUR	3 216 409	1 652 590,94	1,27
TELIA CO AB	SEK	498 218	1 813 041,15	1,40
Services de télécommunication mobile			3 068 463,39	2,36
TELE2 AB-B SHS	SEK	214 852	3 068 463,39	2,36
Services financiers diversifiés			6 774 958,31	5,22
FLATEXDEGIRO AG	EUR	32 000	1 175 680,00	0,91
KARNOV GROUP AB	SEK	229 068	2 129 486,74	1,64
PUIG BRANDS SA-B	EUR	142 911	2 125 086,57	1,63
SMCP SA	EUR	214 125	1 344 705,00	1,04
Services liés aux technologies de l'information			5 600 719,66	4,32
ATOS SE	EUR	22 514	1 129 527,38	0,87
BECHTLE AG	EUR	71 446	3 120 761,28	2,41
SOPRA STERIA GROUP	EUR	8 735	1 350 431,00	1,04
Soins et autres services médicaux			1 074 750,00	0,83
EMEIS SA	EUR	75 000	1 074 750,00	0,83
Total			122 835 750,75	94,66

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	122 835 750,75
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	13 748 393,36
Autres passifs (-)	-6 813 789,89
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	129 770 354,22

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE I	EUR	1 248,7798	27 393,48
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE M	EUR	19 505,8917	1 043,72
Part MANDARINE PREMIUM EUROPE R	EUR	232 262,7512	323,78